



ERASMUS+

Modèle de Proposition

**Formulaire Administratif (Partie A)
Description Technique du Project (Partie B)**

Erasmus: Action clé1: Charte Erasmus pour l'Enseignement
Supérieur

EACEA-03-2020 ECHE-LP-2020

Version 1.0
11 février 2020

Disclaimer

This document is aimed at informing applicants for EU funding. It serves only as an example. The actual web forms and templates provided in the Funding & Tenders Portal Electronic Submission System might differ from this example. Proposals (and annexes and supporting documents) must be prepared and submitted directly inside the Portal.





ERASMUS+
PROPOSITION (PART B)

**Erasmus: Action clé 1: Charter Erasmus
pour l'Enseignement Supérieur**

EACEA-03-2020 ECHE-LP-2020


AVIS IMPORTANT


Les candidatures doivent être soumises via le service de soumission du portail de financement et d'appel d'offres avant la date limite de l'appel. Les candidats doivent utiliser ce modèle pour leurs candidatures (conçu pour mettre en évidence des aspects importants et faciliter l'évaluation par rapport aux critères d'évaluation).

Limites de caractères et de pages:

- limite de 20 pages
- les pièces justificatives peuvent être fournies en annexe et ne comptent pas dans la limite de pages
- taille de police minimale - Arial 8 points
- taille de la page: A4
- marges (haut, bas, gauche et droite): au moins 15 mm (hors en-têtes et pieds de page).

Veillez respecter les règles de formatage. Ils ne sont pas une cible! Gardez votre texte aussi concis que possible. N'utilisez pas d'hyperliens pour afficher des informations qui constituent une partie essentielle de votre proposition.

 Si vous essayez de télécharger une application qui dépasse la limite spécifiée, vous recevrez un avertissement automatique vous demandant de raccourcir et de télécharger à nouveau votre application. Après l'avoir soumis, les pages excédentaires seront rendues invisibles et donc ignorées par les évaluateurs.

 **Veillez NE PAS supprimer les instructions du document. Le nombre maximum de pages a été augmenté pour garantir l'égalité de traitement de tous les candidats.**

PAGE DE COUVERTURE

La partie B de la proposition doit être remplie par les participants dans WORD, assemblée et téléchargée en PDF dans le système de soumission du portail de financement et d'appel d'offres. Le modèle à utiliser y est disponible.

Remarque: veuillez tenir dûment compte des objectifs et des principes de la charte dans le cadre de l'appel (voir le document d'appel). Portez une attention particulière aux critères d'attribution; ils expliquent comment la proposition sera évaluée.

TABLE OF CONTENTS

PROPOSITION (PART B)	2
PAGE de couverture	4
ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS	6
1. Déclaration de POLITIQUE Erasmus	8
1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus.....	8
1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie	9
2. Mise en œuvre des principes fondamentaux	12
2.1. Mise en œuvre des nouveaux principes fondamentaux.....	12
2.2. Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité.....	13
2.3. A des fins de visibilité.....	14

ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS

Déclaration

Je, soussigné (e), déclare que si mon établissement reçoit une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon établissement s'engage à:

- Respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion énoncés dans le programme.
- Assurer un accès et des opportunités égales et équitables aux participants actuels et potentiels de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.
- Garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits (basés sur le système européen de transfert et d'accumulation de crédits - ECTS) obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant une mobilité mixte.
- Ne facturer aucun frais, en cas de mobilité de crédit, aux étudiants mobiles entrants pour les frais de scolarité, l'inscription, les examens ou l'accès aux installations de laboratoire et de bibliothèque.
- Assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- Mettre en œuvre les priorités du programme:
 - En prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion de la mobilité numérique conformément aux normes techniques de l'initiative de la carte d'étudiant européenne.
 - En promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
 - En encourageant la participation au programme de ceux qui ont moins d'opportunités.
 - En promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer en tant que citoyens actifs avant, pendant et après leur participation à une mobilité ou un projet.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

Avant la mobilité

- Veiller à ce que les procédures de sélection des activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.
- Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue des cours sur le site Internet de l'institution bien avant les périodes de mobilité, de manière à être transparent pour toutes les parties et permettre aux étudiants mobiles de faire des choix bien informés sur les cours qu'ils suivront.
- Publier et mettre à jour régulièrement des informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Assurez-vous que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.
- Effectuer la mobilité dans le but d'étudier et d'enseigner uniquement dans le cadre d'accords préalables entre établissements. Ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties, ainsi que leur engagement à partager des critères de qualité dans la sélection, la préparation, l'accueil, le soutien et l'intégration des participants mobiles.
- Veiller à ce que les participants mobiles sortants soient bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris la mobilité mixte, en entreprenant des activités pour atteindre le niveau de compétence linguistique nécessaire et développer leurs compétences interculturelles.
- Veiller à ce que la mobilité des étudiants et du personnel soit basée sur un contrat

d'apprentissage pour les étudiants et un contrat de mobilité pour le personnel validé à l'avance entre les établissements ou entreprises d'envoi et d'accueil et les participants mobiles.

- Fournir un soutien actif aux participants mobiles entrants tout au long du processus de recherche d'un logement.
- Fournir une assistance liée à l'obtention de visas, le cas échéant, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Fournir une assistance liée à l'obtention d'une assurance, si nécessaire, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Veiller à ce que les étudiants connaissent leurs droits et obligations tels que définis dans la charte des étudiants Erasmus.

Pendant la mobilité

- Assurer un traitement académique égal et la qualité des services aux étudiants entrants.
- Promouvoir des mesures garantissant la sécurité des participants mobiles sortants et entrants.
- Intégrer les participants mobiles entrants dans la communauté étudiante au sens large et dans la vie quotidienne de l'établissement. Encouragez-les à agir comme ambassadeurs du programme et à partager leur expérience de mobilité.
- Fournir des mesures de mentorat et de soutien appropriées aux participants mobiles, y compris à ceux qui recherchent une mobilité mixte.
- Fournir un support linguistique approprié aux participants mobiles entrants.

Après la mobilité

- Fournir aux étudiants mobiles entrants et à leurs établissements d'origine des relevés de notes contenant un dossier complet, précis et opportun de leurs réalisations à la fin de leur période de mobilité.
- Veiller à ce que tous les crédits ECTS obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant la mobilité mixte, soient pleinement et automatiquement reconnus comme convenu dans le contrat d'apprentissage et confirmés par le relevé de notes / certificat de stage. Ils doivent être transférés sans délai dans les dossiers de l'étudiant, sont comptabilisés dans le diplôme de l'étudiant sans aucun travail ou évaluation supplémentaire de l'étudiant et doivent être retracés dans le relevé de notes de l'étudiant et le supplément au diplôme.
- Assurer l'inclusion d'activités de mobilité d'études et / ou de stages satisfaisantes dans le dossier final des réalisations des étudiants (le supplément au diplôme).
- Encourager et soutenir les participants mobiles à leur retour pour agir en tant qu'ambassadeurs du programme, promouvoir les avantages de la mobilité et s'engager activement dans la construction de communautés d'anciens élèves.
- Veiller à ce que le personnel soit reconnu pour ses activités d'enseignement et de formation entreprises pendant la période de mobilité, sur la base d'un accord de mobilité et conformément à la stratégie institutionnelle.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

- Veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie institutionnelle.
- Promouvoir les opportunités offertes par les projets de coopération et fournir un soutien pertinent au personnel et aux étudiants intéressés à participer à ces activités tout au long de

la phase de candidature et de mise en œuvre.

- Veiller à ce que les activités de coopération conduisent à des résultats durables et à ce que leur impact profite à tous les partenaires.
- Encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets de manière à maximiser leur impact sur les individus, les autres institutions participantes et la communauté académique dans son ensemble.

À DES FINS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

- Veiller à ce que la stratégie institutionnelle à long terme et sa pertinence par rapport aux objectifs et aux priorités du programme soient décrites dans la déclaration de politique Erasmus.
- Veiller à ce que les principes de la Charte soient bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.
- Utiliser les «lignes directrices ECHE» et «l'auto-évaluation ECHE» pour assurer la pleine mise en œuvre des principes de la présente Charte.
- Promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme, ainsi que leurs résultats.
- Affichez bien cette charte et la déclaration de politique Erasmus correspondante sur le site Web de l'établissement et sur tous les autres canaux pertinents.

Au nom de l'institution, je reconnais que la mise en œuvre de la charte sera contrôlée par les agences nationales Erasmus + et qu'une violation des principes et engagements ci-dessus peut entraîner son retrait par la Commission européenne.

Au nom de l'institution, je m'engage à publier la déclaration de politique Erasmus sur le site internet de l'institution.

Représentant légal de l'institution

Signature du représentant légal de l'institution



Dans les sections suivantes du formulaire de candidature, vous devrez expliquer comment votre établissement respectera les principes de la Charte si celle-ci est attribuée. Il est fortement recommandé de consulter [les lignes directrices ECHE](#) qui contiennent un certain nombre d'informations pour remplir votre candidature.

Veillez noter que votre agence nationale Erasmus + évaluera votre déclaration de politique Erasmus et vos réponses aux questions posées dans la candidature. L'Agence nationale Erasmus + se réserve le droit de demander plus d'informations sur vos activités et de proposer des mesures complémentaires, dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des principes de la Charte par votre institution.

1. DÉCLARATION DE POLITIQUE ERASMUS

1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus

Dans cette section, vous devez cocher les activités Erasmus + couvertes par votre déclaration de stratégie Erasmus. Veuillez sélectionner les activités que votre EES entend mettre en œuvre pendant toute la durée du programme.

Erasmus Action clé 1 (KA1) – Mobilité à des fins d'apprentissage:

La mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur

Erasmus Action clé 2 (KA2) - Coopération entre organisations et institutions:

Partenariats de Coopération et échanges de pratiques

Partenariats pour l'Excellence – Universités Européennes

Partenariats pour l'Excellence – Masters conjoints Erasmus Mundus

Partenariats pour l'innovation

Erasmus Action clé 3 (KA3):

Erasmus Action clé 3 (KA3) – Soutien à la réforme des politiques de développement et de coopération:

1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie

Votre déclaration de politique Erasmus devrait refléter la manière dont vous aviez l'intention de mettre en œuvre Erasmus + après l'attribution de l'ECHE. Si vous souhaitez ajouter des activités supplémentaires à l'avenir, vous devrez modifier votre déclaration de politique Erasmus et en informer votre agence nationale Erasmus +.

Qu'aimeriez-vous réaliser en participant au programme Erasmus +? Comment votre participation au programme Erasmus + s'intègre-t-elle dans votre stratégie d'internationalisation et de modernisation institutionnelle?

(Veuillez réfléchir aux objectifs de votre participation. Veuillez expliquer comment vous pensez que la participation à Erasmus + contribuera à la modernisation de votre établissement, ainsi que l'objectif de construction d'un espace européen de l'éducation¹ et expliquer les objectifs politiques que vous avez l'intention de poursuivre).

Langue originale [EN]

Le lycée Jean Lurçat, situé sur la commune de Perpignan, a engagé une politique d'internationalisation depuis 2013. Le lycée a obtenu la charte ERASMUS 2014-2020. De nombreux étudiants ont bénéficié de l'action clé 1 et ont pu, grâce au programme, effectuer un stage à l'étranger. La démarche entreprise a permis d'améliorer le niveau de compétences linguistiques des étudiants, de leur permettre de découvrir une nouvelle culture, des méthodes de travail et un environnement professionnel différent. Si la mobilité était ouverte jusqu'à présent à la seule section du BTS SAM (support à l'action managériale), le lycée souhaite élargir la mobilité à l'ensemble de ses étudiants d'autant que la rénovation de certains diplômes comporte désormais une épreuve de mobilité (BTS Management commercial opérationnel notamment).

¹Pour plus d'informations sur les priorités de l'Espace européen de l'éducation, telles que la reconnaissance, les compétences numériques, les valeurs communes et l'éducation inclusive, veuillez consulter le site Web suivant : https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-education-area_fr

L'ouverture européenne est un axe fort du projet d'établissement.

Initialement engagé sur des actions clés de type KA103, le lycée a accentué entre 2014 et 2020 son ouverture vers des échanges scolaires (KA229) et a intégré un consortium pour permettre la mobilité des jeunes issus de la voie professionnelle (KA102).

La participation au programme ERASMUS et la diversification des actions engagées ont contribué à améliorer l'image et l'attractivité de notre lycée.

Le projet de développement des filières artistiques et notamment la création d'un DN MADE (diplôme nationale des métiers d'art et du design) doit se travailler avec des écoles espagnoles situées en Catalogne. Nous sommes convaincus que l'adhésion au programme ERASMUS nous facilitera ce travail.

Veuillez réfléchir aux actions Erasmus + auxquelles vous souhaitez participer et expliquer comment elles seront mises en œuvre dans votre établissement. Veuillez expliquer comment la participation de votre institution à ces actions contribuera à atteindre les objectifs de votre stratégie institutionnelle.

Langue originale[EN]

Action clé 1 : Le lycée Jean Lurçat souhaite pérenniser sa participation à cette action et l'étendre à l'ensemble des étudiants du lycée. Cette action élargie sera mise en œuvre de la manière suivante tous les ans :

- Octobre : réunion d'information à destination des étudiants de première année et au cours des ERASMUS DAYS avec atelier EUROPASS
- Novembre / décembre : Appel à candidature des étudiants désireux de partir en stage à l'étranger
- Janvier : sélection des candidats en lien avec les équipes enseignantes et remise du kit de mobilité
- Février / mars : dépôts de formalités (kit de mobilité, assurance, etc) et enregistrement des participants (étudiants et structures partenaires) dans le Mobility tool
- Avril : test linguistique (OLS) avec attribution des licences
- Mai : réunion et atelier pré-départ avec les étudiants concernés
- Mai / juin : stage à l'étranger de 2 mois avec suivi des étudiants par les enseignants (présence physique et/ou suivi par téléphone, courriel, whatsApp, messenger, etc...)
- Septembre : retour sur le stage (témoignage) avec réalisation d'un support (papier ou vidéo) publié sur le site du lycée
- En fin de cycle : reconnaissance de la mobilité avec attribution d'un supplément au diplôme

Action clé 2 : Le lycée Lurçat souhaite développer la diffusion des idées et valeurs de l'Europe afin de partager le sentiment d'appartenance à une citoyenneté européenne, via des expositions, des conférences, des débats.

Quel est l'impact envisagé de votre participation au programme Erasmus + sur votre établissement?

Veuillez réfléchir aux objectifs, ainsi qu'aux indicateurs qualitatifs et quantitatifs dans le suivi de cet impact (tels que les objectifs de mobilité pour la mobilité des étudiants / du personnel, la qualité de la mise en œuvre, le soutien aux participants sur la mobilité, une implication accrue dans les projets de coopération (dans le cadre de l'action clé 2), durabilité / impact à long terme des projets, etc. Il est recommandé de proposer un calendrier indicatif pour atteindre les objectifs liés aux actions Erasmus +.

Langue originale[EN]

La participation au programme ERASMUS et un gage de qualité pour un établissement scolaire. Le programme contribue à améliorer l'image du lycée et son attractivité (taux d'attractivité). Les élèves et leur famille sont soucieux des actions qu'un établissement scolaire peut lui proposer et la mobilité européenne est aujourd'hui un élément clé.

Le BTS Management Commercial Opérationnel propose l'enseignement facultatif « mobilité ». Cet enseignement donne lieu à une évaluation en fin de cycle sur la base d'une note présentant :

EU Grants: Proposal template (EACEA Erasmus+ IBA): V1.0 – dd.mm.2017

- Une analyse du cadre de travail et de son contexte culturel à l'étranger
- Une comparaison des pratiques professionnelles
- Une présentation d'au moins une pratique professionnelle transférable et susceptible d'enrichir les approches françaises
- Les efforts d'adaptation déployés lors du séjour à l'étranger.

En proposant ce module aux étudiants de BTS MCO et en élargissant la mobilité européenne à tous les étudiants de première année (soit près de 160 étudiants), le lycée Jean Lurçat s'engage à accroître le nombre de départ en stage à l'étranger.

2. MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX

2.1. Mise en œuvre des nouveaux principes fondamentaux

Veillez expliquer les mesures prises dans votre établissement pour respecter les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion des étudiants et du personnel. Décrivez comment votre institution garantit un accès complet et équitable aux participants de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.

Le lycée Lurçat propose des actions de lutte contre toutes les formes de discrimination dans le cadre du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Il propose par ailleurs des places d'internat aux apprenants qui ont besoin d'un hébergement pour des raisons sociales, et octroie des aides financières via sa commission des fonds sociaux.

Le lycée Lurçat est par ailleurs très vigilant avec les jeunes rencontrant des problématiques liés au handicap, qu'il accompagne avec bienveillance.

Veillez expliquer les mesures que votre établissement mettra en place pour mettre en œuvre l'initiative de la carte d'étudiant européenne et promouvoir l'utilisation de l'application mobile du programme Erasmus + auprès des étudiants. Veuillez-vous référer au calendrier indiqué sur le site Web de l'Initiative de la carte d'étudiant européenne²

A partir de la charte ERASMUS 2021-2027 se met en place progressivement un processus de dématérialisation des procédures administratives. La mobilité devient la norme et il s'agit de réduire l'empreinte carbone et le temps passé par les établissements à gérer les mobilités, processus actuellement chronophage.

Les établissements utiliseront un réseau de données et les étudiants une application mobile.

La Carte étudiante européenne est de favoriser pour les étudiants le sentiment d'appartenance à la communauté européenne et surtout de leur donner accès à tous les services sociaux étudiants (restaurants universitaires, logements, bourses, ...) lors de leur mobilité Erasmus+.

Pour cela il est nécessaire que les établissements génèrent pour leurs étudiants un identifiant européen (identité numérique : équivalent au niveau européen de notre INE français) et une carte étudiant européenne afin que chaque étudiant bénéficie d'un statut européen.

Le calendrier de mise en place s'étale de 2021 pour être terminé en 2025. A terme en 2025, toutes les demandes de mobilités (étudiants et personnels) études et stages, de bourses, d'accords interinstitutionnels... se feront par le Dashboard pour les établissements et par l'application mobile pour les étudiants.

Cette procédure étant toute nouvelle pour notre établissement scolaire, nous la mettrons en place progressivement et attendrons les instructions de l'agence à ce sujet (guide d'accompagnement).

Le lycée a participé à la webinaire (séminaire en ligne) du 12 mars 2020 et s'est inscrit sur le DASHBOARD. Il se propose, afin de faciliter son déploiement d'être établissement test.

Son déploiement se fera en collaboration avec les services administratifs du lycée. Des réunions de sensibilisation seront faites pour tous les étudiants de première année. Des ateliers leurs seront proposés pour leur permettre de se familiariser avec ce nouvel outil.

Veillez expliquer comment votre établissement mettra en œuvre et promouvra des pratiques respectueuses de l'environnement dans le cadre du programme Erasmus +.

²https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-student-card-initiative_fr

Le lycée Jean Lurçat est engagé depuis plusieurs années dans une politique respectueuse de l'environnement.

Les élèves, accompagnés de professeurs, de la direction, de l'administration, d'agents techniques et aussi de représentants de parents d'élèves soutenus par le projet « lycée à énergie positive de la région Occitanie » ont décidé d'apporter des solutions et de les mettre en application au sein du lycée Jean Lurçat (projet ECOLURÇAT).

Le lycée a obtenu le label « E3D » (Etablissement en Démarche de Développement Durable) en 2019.

Son programme d'actions 2019-2022 repose sur 3 grands axes :

- Réduction des déchets : tri et recyclage
- Alimentation de qualité et de proximité
- Sobriété énergétique

Les actions mises en place et programmées sur la période 2019-2022 sont consultables à l'adresse suivante : <https://lyc-lurcat-perpignan.ac-montpellier.fr/vie-du-lycee/eco-lurcat>

Veillez expliquer comment vous allez promouvoir l'engagement civique et la citoyenneté active parmi vos étudiants sortants et entrants avant, après et pendant la mobilité.

Le lycée Lurçat promeut l'engagement citoyen et civique des jeunes sur leurs bulletins (bilans périodiques) et envisage l'organisation d'une cérémonie de fin d'année mettant en valeur de telles compétences développées par les mobilités européennes.

D'autres actions ponctuelles pourront être organisées par l'association des étudiants en cours de création, en particulier pour diffuser ces valeurs auprès des plus jeunes.

2.2. Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité

Veillez décrire les mesures concrètes que vous prendrez pour garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus pendant une période de mobilité à l'étranger / une mobilité mixte, conformément à la Recommandation du Conseil sur la reconnaissance mutuelle automatique.

Les crédits ECTS permettent de valider différents niveaux d'études. C'est un système de mesures quantitatives, qui consiste à cumuler chaque semestre des crédits ECTS.

Pour le BTS, 2 années de formation représentent 120 crédits (30 crédits par semestre).

Les crédits ECTS ont pour but de rapprocher entre eux les systèmes européens de l'enseignement supérieur, pour permettre à un même diplôme d'être reconnu dans les différents états européens.

Ce système a pour but de faciliter la mobilité des étudiants, que ce soit d'un pays à un autre ou entre plusieurs établissements et d'effectuer une partie de leurs études à l'étranger, ce qui est une opportunité non-négligeable d'ajouter une touche d'exotisme à leur CV, en plus de constituer un outil complémentaire à leur diplôme.

Le supplément au diplôme permet cette reconnaissance.

Le lycée Jean Lurçat a mis en œuvre le supplément au diplôme pour les étudiants du BTS SAM (Support à l'Action Managériale) et le DE.CESF (Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale Familiale). Conscient des enjeux de l'internationalisation pour les étudiants, le lycée travaille actuellement sur l'élargissement du supplément au diplôme à destination des autres formations (BTS Management Commercial Opérationnel, BTS Economie Sociale Familiale, BTS Services Informatiques aux Organisations).

Veillez décrire les mesures prises par votre institution pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel:

La mobilité du personnel peut se présenter sous deux formes :

- Périodes d'enseignement: cette activité permet au personnel enseignant des EES ou au personnel des entreprises d'enseigner dans un EES partenaire à l'étranger. La mobilité du personnel à des fins d'enseignement peut se faire dans n'importe quelle branche ou discipline académique.
- Mobilité de formation : cette activité soutient le développement personnel du personnel EES enseignant et non enseignant ainsi que le développement des institutions participant. Elle peut prendre la forme d'événements de formation à l'étranger (sauf conférences) et de périodes/formations d'observation/observation en situation de

travail dans un EES partenaire ou une autre organisation pertinente à l'étranger.

La démarche mise en œuvre par le lycée Jean Lurçat est la suivante :

- Faire un point sur la carrière (élaborer de façon individuelle les forces et les faiblesses des personnels et répondre à leurs besoins et leurs envies)
- Informer les personnels sur les possibilités offertes (la mobilité européenne par exemple)
- Accompagner les personnels dans leur démarche
- Attester de la réalisation effective de la mobilité par la remise d'un document interne mis dans leur dossier administratif

2.3. A des fins de visibilité

Veillez réfléchir à la façon dont vous prévoyez de promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme. Veuillez fournir le lien Web où vous hébergerez la déclaration de politique Erasmus à l'avenir.

Le lycée Jean Lurçat dispose d'un site internet où il publie régulièrement les actions mises en place par les équipes enseignantes et leurs élèves. Le programme ERASMUS dispose d'une page dédiée. Cette page comporte la charte, le kit de mobilité ainsi que toutes les informations utiles à destinations des apprenants.

Un temps est consacré au retour de la mobilité. Ce retour donne lieu à l'élaboration d'un document (support papier, vidéo, etc.) élaboré par les étudiants et destiné à servir de « témoignage » sur leur expérience. Ce support est communiqué sur le site du lycée. Il a pour objectif principal de susciter les vocations.

Pour plus d'informations se connecter à la page web suivante : <https://lyc-lurcat-perpignan.ac-montpellier.fr/>

Veillez décrire comment vous vous assurez que les principes de cette charte seront bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.

La charte ERASMUS sera portée à la connaissance des étudiants et des personnels via le site du lycée. Le coordonnateur ERASMUS du lycée Jean Lurçat veillera à ce que l'ensemble des principes de la charte soit respecté.

Les identifiants de connexion sont toujours les mêmes (identifiant : sebastien.blasy@ac-montpellier.fr et mot de passe Lurcat 20192020).

Le code PIC à utiliser est le 340360390 (il correspond au code OID E10146587).